

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
Compte rendu de la réunion d'installation du Conseil Municipal
en date du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 20 h 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET.

Absent excusé : Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD,

Le conseil municipal dûment convoqué le 1 décembre 2020 s'est réuni sous la présidence de Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I – Convention aménagement et entretien véloroute

2020-060

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le Département qui suite à la réunion avec le Conseil Départemental et l'Office de Tourisme du haut Val de Sèvre le 12 novembre ont défini les points d'implantation des panneaux signalétiques comme nous l'avions souhaité. Le parcours vélo « V94 » passera par le bourg et ainsi les commerces qui pourront accueillir les touristes de passage.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

III – Décision de virement de crédit

2020-061

Monsieur le Maire explique qu'un créancier est placé en liquidation judiciaire et que la commune doit faire une provision pour les créances antérieures à 2018 (872,00 €) à hauteur de 50 % et 15 % de 1099,03 € pour les autres années. Par conséquent, un certificat administratif sera émis pour l'ouverture de crédit de 601 €.

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre 68

Article 6817 Dotations aux provisions des actifs circulants..... + **601,00 €**

Chapitre 022

Article 022 Dépenses imprévues..... - **601,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits ci-dessus.

IV – Plus-value Clos des Terriers

2020-062

Monsieur le Maire explique aux élus que les terrains vendus en 2020 au lotissement clos des Terriers font ressortir une plus-value de 44 902,27 €. Il informe le conseil que cette somme sera reversée au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le virement de cette somme au budget principal.

V- Approbation du rapport de la CLECT

2020-063

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), en date du 02.12.20 et notifié par Monsieur le Président de la Communauté de Communes " Haut Val de Sèvre",

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport de la CLECT de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre", dans sa séance du 02 décembre dernier.

Le rapport de la CLECT aborde en particulier :

1. Attributions de compensation définitives 2020
2. Attributions de compensation provisoires 2021

Voir rapport ci-joint

En l'espèce, l'évaluation des charges transférées a pour objectif de neutraliser les conséquences budgétaires induites par les transferts de charges pour les communes et la communauté de communes, et de déterminer les nouveaux montants d'attributions de compensation.

La procédure de droit commun prévoit que le Conseil municipal de chaque commune adhérente est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées et sur les nouveaux montants d'attribution induits tels qu'ils sont prévus dans le rapport de la commission, suivant la règle de la majorité qualifiée, soit par les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation des transferts de charges tel qu'établi par la CLECT lors de sa séance du 02 décembre 2020 et en avoir délibéré, le conseil municipal

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 02 décembre 2020, tel qu'annexé à la présente,
- APPROUVE les montants d'attributions de compensations induits, tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

VI : Décision modificative n° 2 Lotissement Clos des Terriers

2020-064

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise les opérations d'ordre budgétaires suivantes pour les écritures de stock de fin d'année :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
3555	040	7 200,00	168741	16	7 200,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
6045	011	7 200,00	71355	042	7 200,00

- Questions diverses :

- Présentation du rapport sur l'assainissement collectif et non collectif
- Point réunion projet aménagement carrefour Les Fontenelles
- Rénovation passerelles école
- Projet rénovation

Les délibérations numérotées 2020-060 à 2020-064 sont dans ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à h .

Prochaine réunion lundi 18 janvier 2021 à 20h15

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La Secrétaire,

Céline RIVOLET

Daniel THIOT

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Henry BURGAUD

Patrice DORAY

Sabine DUSSART

Aurélie GAUTIER

Patrick LAMORT

Florence MENARD

Delphine PELLERIN

Mickaël ROBIN

Elodie ROULLET

